OHM – Littoral méditerranéen

Séminaire annuel - 2025

Défi « Territoires du futur »

Genèse, Objectifs, Mise en œuvre

et Articulation future avec l'OHM-LM

Le 25 mars 2025

Photos : BC.

1. Introduction

Genèse et objectifs du Défi territorial

- Le COP du CNRS (2019-2023), définit 6 défis sociétaux, dont celui des **« Territoires du futur »**
- Deux déclinaisons identifiées : **Aires Métropolitaines de Marseille et de Clermont-Ferrand**
- Travailler avec une **approche interdisciplinaire** sur **l'habitabilité actuelle et future du territoire** à travers **quatre thématiques *:***
- ***Santé, Inégalités, Crise écologique, Sobriété***

Propositions méthodologiques

- Coconstruire des projets de recherche **avec des partenaires territoriaux** ;
- Renforcer **les partages** entre acteurs;
- Mieux comprendre les mécanismes **d'appropriation des résultats de la recherche** par les acteurs du territoire
- Capitaliser et **diffuser les travaux scientifiques** consacrés aux thématiques du Défi entre déclinaisons locales

Périmètre

« Aire métropolitaine marseillaise »

- **Système territorial** structuré autour d'une **ville centre** et son **aire métropolitaine**

- Phénomènes naturels et socio-économiques **dépassent les limites politiques et administratives**

- Choix d'un **périmètre souple** et adaptable en fonction des objets de recherche considérés

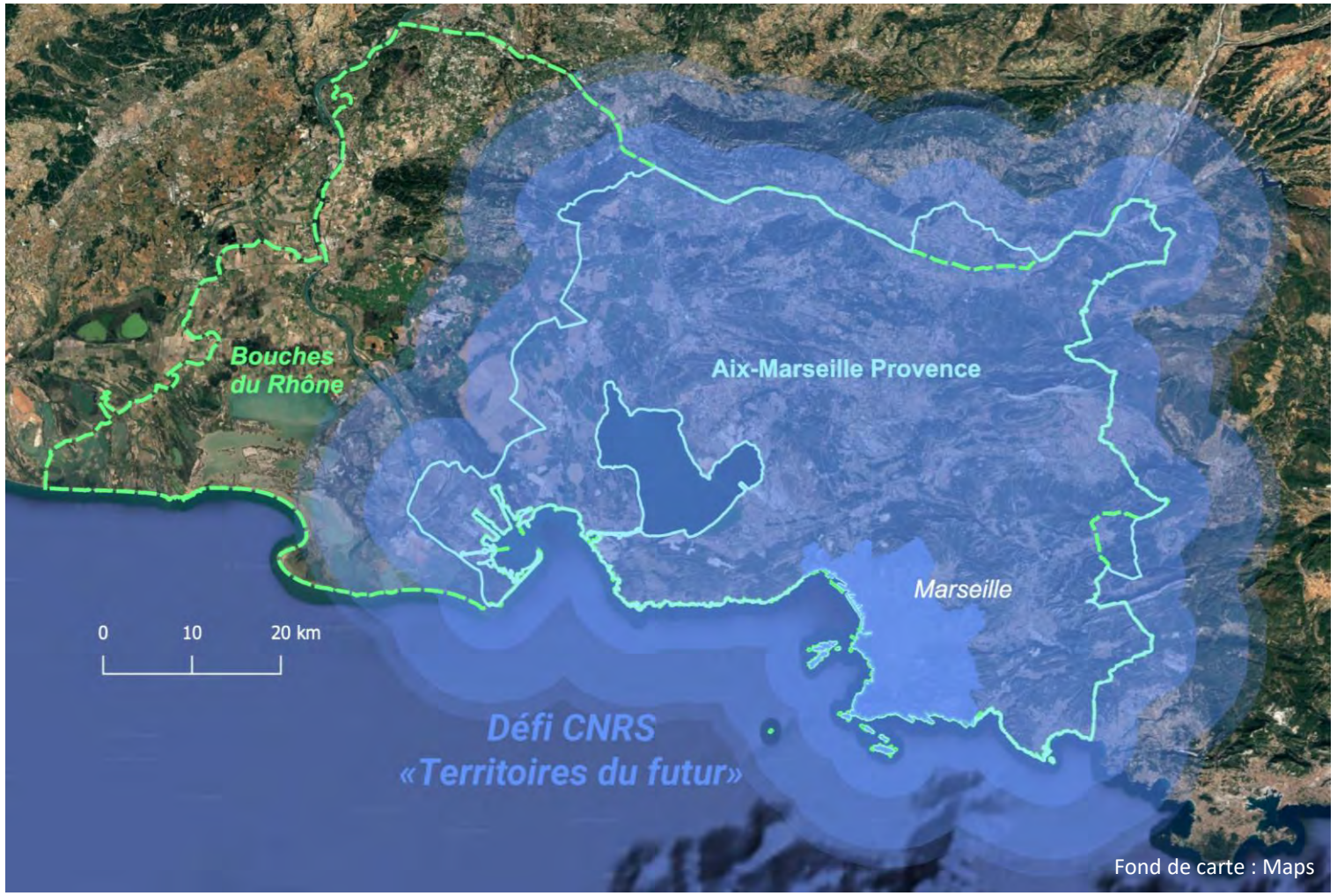

2. Gouvernance

Philosophie

Une démarche partenariale

- S'appuyer sur des partenariats **existants** et en construire de nouveaux dans le cadre de projets partagés (*colloques, thèses, bases de données …*)

- Exercer un effet levier pour la **co-construction de connaissances territoriales**

- Impliquer **tous les instituts** du CNRS via une coordination de sa MITI (*Mission des initiatives transverses et interdisciplinaires*)

- S'appuyer sur une **charte globale définissant un cadre de travail souple** = **Une philosophie et un modèle de fonctionnement qui s'inspirent notamment des OHM**

Acteurs scientifiques et territoriaux concernés

Université, Collectivités territoriales, Services et Etablissements publics de l'Etat, Structures parapubliques, Associations (…)

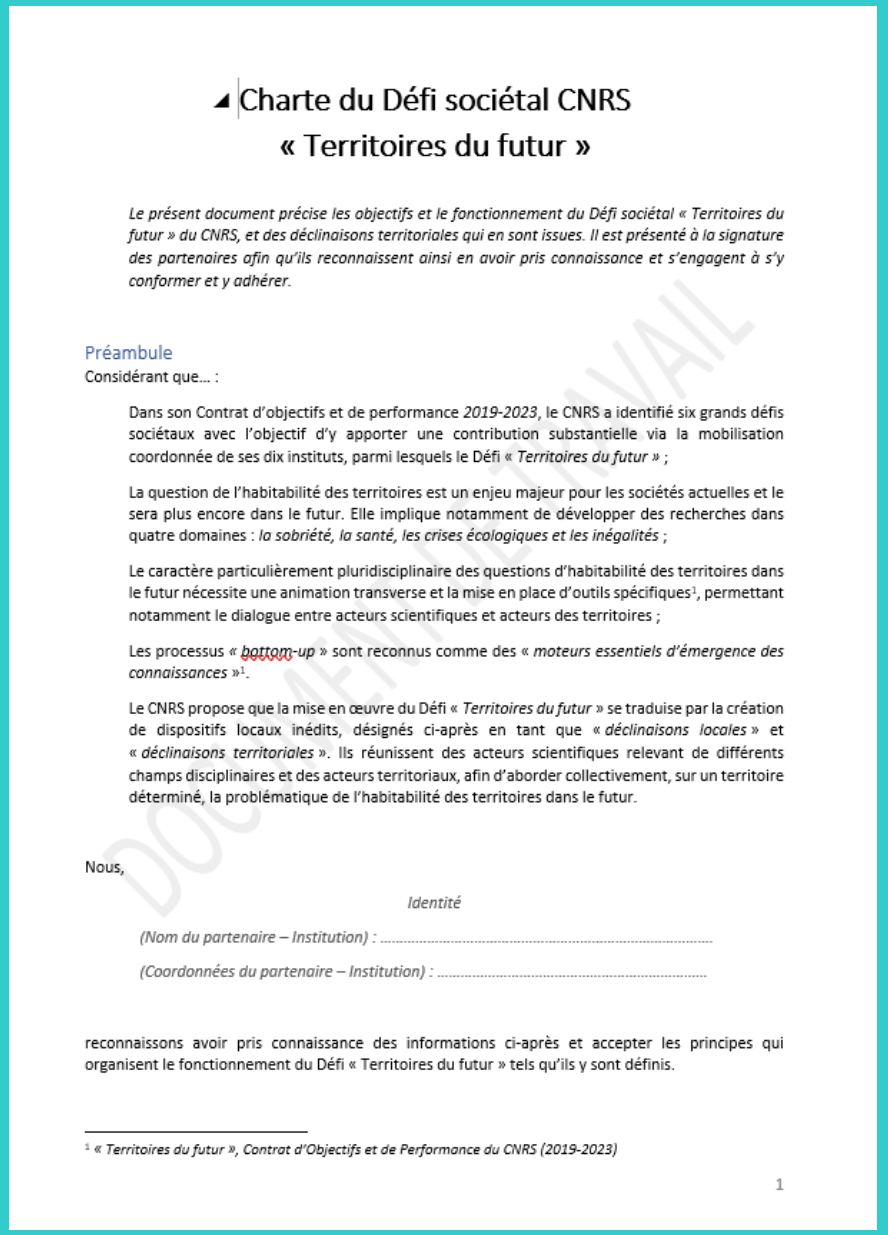

Charte du Défi sociétal CNRS
« Territoires du futur »

Le présent document précise les objectifs et le fonctionnement du Défi sociétal « Territoires du futur » du CNRS, et des déclinaisons territoriales qui en sont issues. Il est présenté à la signature des partenaires afin qu'ils reconnaissent ainsi en avoir pris connaissance et s'engagent à s'y conformer et y adhérer.

Préambule

Considérant que… :

Dans son Contrat d'objectifs et de performance *2019-2023*, le CNRS a identifié six grands défis sociétaux avec l'objectif d'y apporter une contribution substantielle via la mobilisation coordonnée de ses dix instituts, parmi lesquels le Défi « *Territoires du futur* » ;

La question de l'habitabilité des territoires est un enjeu majeur pour les sociétés actuelles et le sera plus encore dans le futur. Elle implique notamment de développer des recherches dans quatre domaines : *la sobriété, la santé, les crises écologiques et les inégalités* ;

Le caractère particulièrement pluridisciplinaire des questions d'habitabilité des territoires dans le futur nécessite une animation transverse et la mise en place d'outils spécifiques[1], permettant notamment le dialogue entre acteurs scientifiques et acteurs des territoires ;

Les processus « *bottom-up* » sont reconnus comme des « *moteurs essentiels d'émergence des connaissances* »[1].

Le CNRS propose que la mise en œuvre du Défi « *Territoires du futur* » se traduise par la création de dispositifs locaux inédits, désignés ci-après en tant que « *déclinaisons locales* » et « *déclinaisons territoriales* ». Ils réunissent des acteurs scientifiques relevant de différents champs disciplinaires et des acteurs territoriaux, afin d'aborder collectivement, sur un territoire déterminé, la problématique de l'habitabilité des territoires dans le futur.

Nous,

Identité

(Nom du partenaire – Institution) : .....

(Coordonnées du partenaire – Institution) : .....

reconnaissons avoir pris connaissance des informations ci-après et accepter les principes qui organisent le fonctionnement du Défi « Territoires du futur » tels qu'ils y sont définis.

[1] *« Territoires du futur », Contrat d'Objectifs et de Performance du CNRS (2019-2023)*

1

DOCUMENT DE TRAVAIL

Gouvernance du Défi

Un fonctionnement à deux niveaux

Niveau national

- **GT TF :** Impulsion + Contribution aux financements, AAP, appui lors des séminaires, communication, retours d'expérience (…)

Déclinaisons territoriales du Défi :

- **Comité de pilotage** *(Université et Collectivités, représentant local du GT …)* **:** Définition des AAP et des thématiques abordées lors des séminaires, transmission des informations au GT

- **Assemblée des partenaires** *(Signataires de la charte)* **:** Consultés lors de l'identification des enjeux prioritaires, transmission d'informations d'intérêt pour le Défi, Participation aux séminaires

Des modalités qui seront précisées au sein d'une annexe locale, adaptée, et jointe à la charte du Défi

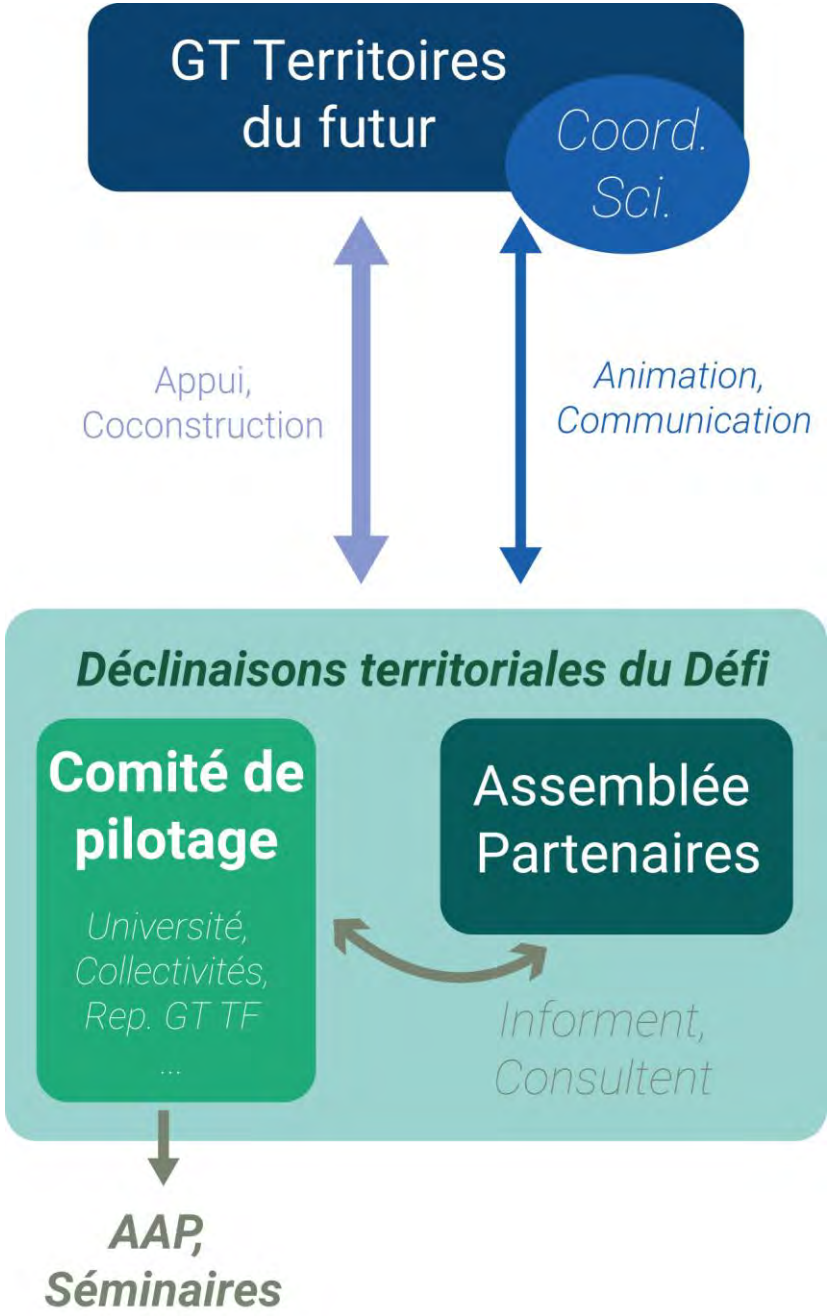

3. Animation

B.Cabioch, 2020

Animation et recherche - I

Thèses :

Démarrage de 4 thèses financées par la MITI en octobre 2024 :

- L'entreprise classique dans les territoires : face aux limites planétaires, quels renoncements ? (*F. Argoud / Dir : C. Paraponaris, E.Bonnet / **LEST***)

- La litière des espèces arborées dans la cité phocéenne : quelles implications sur la qualité de l'air sous l'effet du réchauffement climatique ? (*C. Aubouin / Dir. : E. Ormeño-Lafuente / **IMBE***)

- Stratégies d'Adaptation Fondées sur des Expérimentations et des Simulations pour faire face à la surchauffe urbaine (*O. Lazrak / Dir. J. Vicente / **IUSTI***)

- Explorer par la simulation les conditions de possibilité et de faisabilité d'une forme urbaine permettant une meilleure habitabilité du territoire de la métropole d'Aix-Marseille (*R. Mehdaoui / Dir. : C. Genre-Grandpierre, S. Robert / **ESPACE***)

Animation et recherche - II

Mise en œuvre sur les deux sites :

- Recrutement CDD d'un **coord. Scientifique**
- Rencontre avec de nombreux **acteurs territoriaux**
- AAP coloré de **l'institut ITEM** fléché « *Territoires du futur* »
- Un **lancement contrarié** sur le site d'Aix-Marseille / **Premières discussions** à Clermont-Ferrand

Programme d'activités :

- Des **séminaires trimestriels** inter-sites : des acteurs académiques et territoriaux réunis autour d'une thématique donnée (***ex: l'habitabilité*** …)
- Séminaires spécifiques aux **doctorants**
- Vers **un nouvel AAP** ? Labellisation de thèses en cours ?

4. Articulation avec l'OHM – LM

B.Cabioch, 2020

Dispositifs institués

Quelle place et quel rôle pour le Défi au niveau local ?

Analyse = Un territoire maillé par de **nombreux dispositifs** réunissant à la fois des acteurs scientifiques et territoriaux, la société civile *(…)*

Un Défi qui ne doit pas se superposer aux initiatives existantes **mais les fédérer et les promouvoir :**

Quelle articulation avec ces dispositifs ?

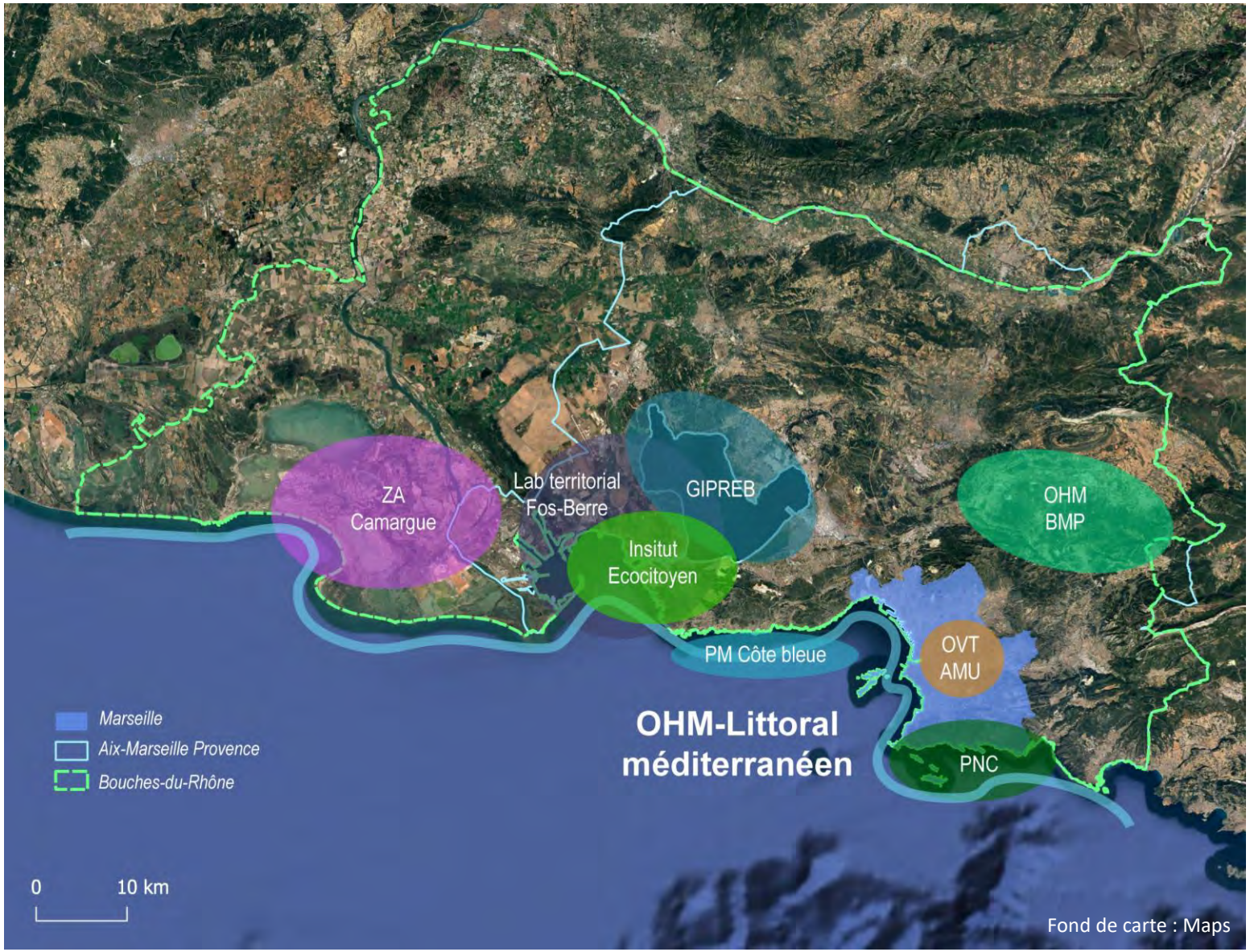

Articulation du Défi avec l'OHM – LM ? - I

Un recoupement des axes de recherche spécifiques aux deux dispositifs ?

OHM – LM :

- Qualité biophysique des milieux et santé
- Risques et développement des territoires
- Gestion des espaces et des milieux
- Qualité des pop. humaines littorales
- Services écosystémiques et aménités env.

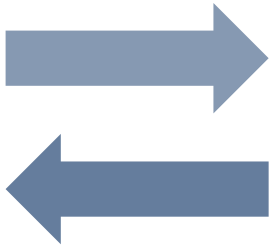

Défi – Territoires du futur :

- **Santé**
- **Sobriété**
- **Crises écologiques**
- **Inégalités**

Des axes de recherche qui interrogent **« l'habitabilité »** (*Mathieu, 2012, 2014)* du **« système littoral »** :

- **Artificialisation des espaces littoraux / Sobriété foncière;**
- **Tourisme de croisière / Qualité de l'air;**
- **Inégalités d'accès aux espaces récréatifs / balnéaires sur le bord de mer;**
- **Sobriété des infrastructures littorales / portuaires**
- **(….)**

Articulation du Défi avec l'OHM – LM ? - II

Articulation - Premières pistes :

- Principe **d'adhésion à la Charte du Défi** ? Participation à la gouvernance locale ?
- **Séminaires trimestriels :** Organisation d'un séminaire dédié à **l'Habitabilité et au devenir des espaces littoraux de l'air métropolitaine marseillaise ?**
- Lancement d'un **AAP conjoint** *(cf. ex ITEM)* ? **Labellisation** de certains travaux ?

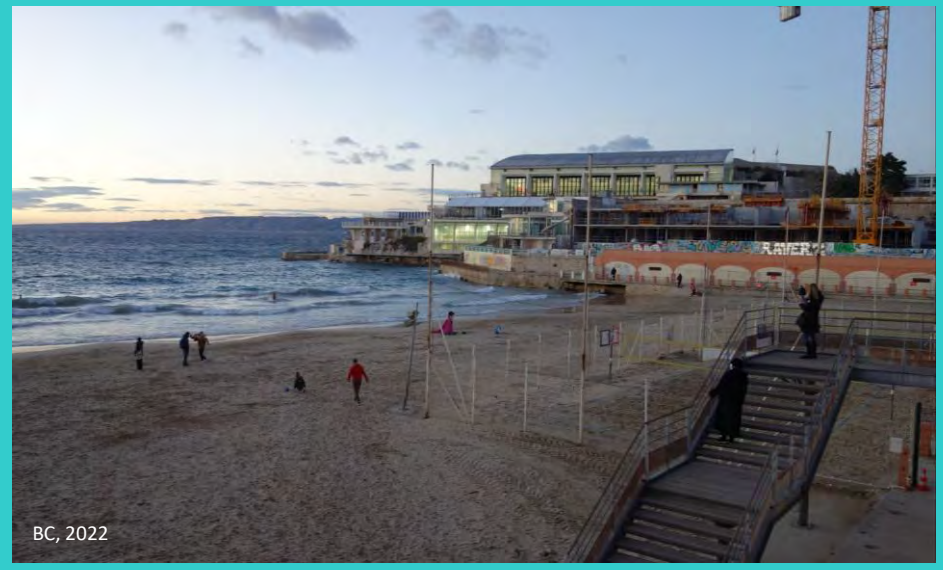
BC, 2022

BC, 2021

abioch, 2020

Merci pour votre attention

brieuc.cabioch@cnrs.fr